



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Parti Bourgeois/Citoyen  
Démocratique Genève  
(PBD/PCD Genève)



Gy le 8 avril 2019

## Prise de position PBD/PCD Genève pour les votations du 19 mai 2019

---

### Sujets fédéraux :

***La loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à cette réforme fiscale.** C'est à contre cœur que cette discussion a été prise, car le mélange de deux sujets si différents est contraire au principe de l'unité du sujet. Pour le bien de la Suisse c.à.d. pour échapper à la sanction d'être mise sur la liste noire des états ripoux et de renflouer les caisses de l'AVS, nous avons pris cette décision. L'état actuel des finances de la confédération permettent ces cadeaux, même si les pertes fiscales des communes et cantons sont encore des sujets de discorde.

***L'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen).***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à la reprise des directives par UE.** Le comité a pondéré l'intérêt des bénéficiaires de Schengen plus haut que le mauvais signe que la Suisse envoie en cédant au chantage de l'Europe. Il y a aucun lien entre le nombre d'armes en Suisse et leur détention et le terrorisme international. Aucune des armes utilisées n'est de provenance Suisse, c'est pour cette raison que le chantage de la part de Bruxelles laisse un très amer arrière-gout.

### Sujets cantonaux :

***La loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (Financement de la CPEG) (B 5 22 – 12228), du 14 décembre 2018 (loi 1) ;***

**Le PBD/PCD Genève dit NON à la loi 12228 concernant le financement de la CPEG.** Nous avons d'un côté la loi 12228 qui coûtera plus de 9 milliards au contribuable avec une baisse des prestations de 10%, en plus de celles déjà effectuées ces dernières années, et de l'autre côté, la loi 12404, qui garantit une meilleure pérennité de la caisse en exigeant des fonctionnaires un effort financier qui permet de maintenir la caisse en vie plus longtemps qu'avec la 12228.

En acceptant de voter « Oui » pour la 12404, les dépenses de l'État ne seront pas actionnées dans le vide, contrairement à la loi 12228. Cette dernière n'a eu de cesse que de



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Parti Bourgeois/Citoyen**  
**Démocratique Genève**  
**(PBD/PCD Genève )**



coûter au contribuable, et comme évoqué précédemment, n'a eu de cesse que de baisser ses prestations. Il serait très facile d'accepter la loi 12228 et effectivement de rêver à un maintien des prestations. Ce serait toutefois une illusion que de se laisser incliner à croire aux vertus prétendues de la loi 12228.

Il se trouve que le taux d'intérêt technique est de 2.5% au 31.12.2018 (<https://www.cpeg.ch/portrait/chiffres-cles-cpeg> ; consulté le 2 avril 2019), et que le taux d'intérêt technique recommandé est de 2.00% selon la Chambre Suisses des experts en caisses de pensions (<http://www.skpe.ch/fr/>).

De nombreux experts indépendants en assurances tablent déjà sur des prévisions à 1.5%, 1.25% et 1%. Pour garantir les finances de la caisse à de tels taux, il est incontestable que la 12228 entraînerait à la fois des futures baisses des prestations et une recapitalisation toujours plus importante.

La loi 12404 est plus flexible, plus souple, et elle permettra de mieux parer à ces secousses ponctuelles sans que le contribuable ne soit systématiquement obligé de passer à la caisse, pour financer non pas des prestations qui iront dans la poche des citoyens mais ceux des fonctionnaires. La 12404 est largement plus stable et capable de résister aux défis de demain même s'il est vrai qu'elle n'est pas parfaite. Néanmoins, nous considérons que la 12404 est celle qui doit avoir la préférence si nous voulons construire l'avenir plutôt que tout anéantir.

***la loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (B 5 22 – 12404), du 14 décembre 2018 (loi 2) ;***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à la loi 12228 concernant le financement de la CPEG.**

la question subsidiaire :

si la loi 1 : loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (Financement de la CPEG) (B 5 22 – 12228), du 14 décembre 2018 et

la loi 2 : loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) (B 5 22 – 12404), du 14 décembre 2018 sont acceptées, laquelle des deux a-t-elle votre préférence, loi 1 ou loi 2 ?

**Le PBD/PCD Genève préfère la loi 2 concernant le financement de la CPEG.**

***La loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) (Sauvons les emplois du commerce genevois) (I 1 05 – 12372), du 21 septembre 2018***

**Le PBD/PCD Genève dit NON cette loi modifiant les heures d'ouverture des magasins.**

Le PCD Genève soutient l'idée d'une modération de la consommation, et de maintenir les dimanches un jour dédié au repos et à la famille. Tout en plus que les magasins de stations d'essence et à la gare ou l'aéroport ainsi que des petits magasins 7/24h permettent à tout le monde de combler des petits oublis, s'il y a pas un voisin bienveillant qui revient en aide.



COMMUNIQUE DE PRESSE  
Parti Bourgeois/Citoyen  
Démocratique Genève  
(PBD/PCD Genève )



***La loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (D 3 15 – 12006) (RFFA), du 31 janvier 2019***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à la loi sur l'imposition des personnes morales, conformément à sa décision au niveau fédéral.**

***L'initiative populaire cantonale 167 «Pour une politique culturelle cohérente à Genève»***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à cette initiative populaire.** La répartition des charges entre la ville et les communes périphériques fait sens et équilibre les efforts et les bénéfices des communes.

***L'initiative populaire cantonale 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! »***

**Le PBD/PCD Genève dit NON à cette initiative.** Malgré la sympathie à l'idée de limiter les charges dues à l'assurance maladie, nous sommes convaincus que cette approche n'est pas la bonne. Les effets d'un seuil de 10% ne sont pas compatibles avec nos valeurs de justice sociale. Le problème doit être réglé au niveau fédéral.

***La loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LaLAMal) (J 3 05 – 12416) (Contreprojet à l'IN 170), du 31 janvier 2019***

**Le PBD/PCD Genève dit OUI à la loi d'application de la loi fédérale sur LaLAMal.** En adaptant les aides au cas par cas, une aide par palier/linéaire socialement bien plus juste est soutenue. En attendant une vraie solution au niveau fédéral, ceci est une bonne solution au niveau cantonal.

***La question subsidiaire : si l'initiative (IN 170 « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage ! ») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence?***

**Le PBD/PCD Genève préfère le Contre-Projet.**

Pour plus de renseignements :

Thierry Vidonne (079 341 56 76)  
Président PBD/PCD Genève  
Vice Président PBD Suisse  
<http://www.bdp.info/ge/fr/>  
<https://www.facebook.com/PBD.GE/?ref=ts&fref=ts>

André Leitner (079 277 27 50)  
Vice-Président PCD Genève